

Demande d'examen au cas par cas préalable à la réalisation éventuelle d'une évaluation environnementale



Article R. 122-3 du code de l'environnement

Ministère chargé de l'environnement

Ce formulaire sera publié sur le site internet de l'autorité environnementale Avant de remplir cette demande, lire attentivement la notice explicative

(Cadre réservé à l'autorité er	vironnementale	
Date de réception :	Dossier complet le :	0	N° d'enregistrement :
08/12/2020	08/12/20	lo	2020-042+
	1. Intitulé du pr		
Projet de constrcution de 51 logments col	ectifs au quartier Bois Neuf -	Commune de Duc	os
	(ou des) maître(s) d'ouvra	ge ou du (ou des)	pétitionnaire(s)
2.1 Personne physique			
Nom	Prénom		
2.2 Personne morale			
Dénomination ou raison sociale	SOGERIM ANTILLES		
Nom, prénom et qualité de la personne habilitée à représenter la personne morale	Mr DEVILLERS Michel		
RCS / SIRET 4 3 2 7 3 9 8	7 8 0 0 0 2 8	Forme juridique	Société à Responsabilité Limitée
Joigne	ez à votre demande l'ann	exe obligatoire	n°1
3. Catégorie(s) applicable(s) du tablec	au des seuils et critères anne	exé à l'article R. 12	22-2 du code de l'environnement et
	dimensionnement correspo		
N° de catégorie et sous-catégorie			s seuils et critères de la catégorie
41	Le projet prévoit la mise en d	oriques issues d'au	utres nomenclatures (ICPE, IOTA, etc.)
	Le projet prevoit la mise en	œuvie de 60 places	, de stationnement.
	4. Caractéristiques généro	iles du projet	
Doivent être annexées au présent formu	laire les pièces énoncées à	la rubrique 8.1 du	formulaire
4.1 Nature du projet, y compris les évent			
La société SOGERIM ANTILLES envisage la c	construction de 51 logement	s sur le territoire de	la ville de Ducos au quartier Bois
Neuf.			
Le projet d'aménagement sera implanté su	ır la parcelle T839 qui présen	te une superficie to	otale de 7 873m².
Il consiste en la réalisation de 51 logement	s ránartis sur 3 hâtiments		
Le bâtiment A, de 23 logements en accessi		. 15 F3 et 2 F4.	
Le bâtiment B, de 18 logements en accession	on est composé de 1 F2, 13 F.		
Le bâtiment C, de 10 logements LS/LLTS es	t composé de 5 F3 et 5 F4.		
Le projet intégrera également 80 places de	e stationnement (dont 5 stati	oppoments réserve	ós auv norsonnos à mobilité «éduit-)
10 box aux dimensions PMR.	e stationnement (dont 5 Stati	omements reserve	es aux personnes a modilité réduité) et

La loi n° 78-17 du 6 janvier 1978 relative à l'informatique, aux fichiers et aux libertés s'applique aux données nominatives portées dans ce formulaire. Elle garantit un droit d'accès et de rectification pour ces données auprès du service destinataire.

4.2 Objectifs du projet

Le site "Bois Neuf" est localisé au sein d'une zone d'habitations. Il s'agit de secteurs et quartiers d'habitat diffus "ruraux". Le programme d'aménagement prévoit la mise en œuvre de 51 logements.

La surface plancher est de 3 233,05 m².

Les eaux usées seront collectées au moyen d'un réseau dédié et seront traitées par une STEP autonome installée sur site. Les logements seront alimentés en eau potable par le réseau public existant.

Les immeubles seront accessibles via la Route du Morne Vert (D4), puis la Route de Bois Neuf et l'Allée des sucriers.

4.3 Décrivez sommairement le projet

4.3.1 dans sa phase travaux

Durant la phase travaux, la zone d'étude sera soumise à la circulation d'engins de chantier (camions, pelles etc.). Les effets sur le milieu seront limités dans le temps (terrassements...) et maîtrisés.

Les travaux seront essentiellement susceptibles d'avoir une incidence ponctuelle sur la qualité des eaux superficielles. Des mesures de protections spécifiques seront mises en place afin d'éviter ou de réduire ces effets.

4.3.2 dans sa phase d'exploitation

Durant sa phase d'exploitation, la zone sera occupée par les habitants des 51 logements construits. Elle sera accessible via une voirie et des places de stationnement.

Les eaux usées seront renvoyées et traitées par une STEP autonome installée sur site.

Au final l'impact potentiel du projet sur les eaux superficielles est jugé relativement faible.

	projet et superficie globale de l'opération - préd deurs caractéristiques	7 873m ² 3 bâtiments 3 233,05 m ²
4.6 Localisation du projet Adresse et commune(s) d'implantation Quartier Bois Neuf 97 224 DUCOS	Pour les catégories 5° a), 6° a), b) et c), 7°a), b) 9°a),b),c),d), 10°,11°a) b),12°,13°, 22°, 32°, 34°, 38°; 43° a), b) de l'annexe à l'article R. 122-2 du code de l'environnement: Point de départ: Long.	°'"_ Lat°'"_
.7 S'agit-il d'une modification/exten	projet et	unt? Qui Non X

Pour l'outre-mer, voir notice explicative

5. Sensibilité environnementale de la zone d'implantation envisagée

Afin de réunir les informations nécessaires pour remplir le tableau ci-dessous, vous pouvez vous rapprocher des services instructeurs, et vous référer notamment à l'outil de cartographie interactive CARMEN, disponible sur le site de chaque direction régionale.

Le site Internet du ministère en charge de l'environnement vous propose, dans la rubrique concernant la demande de cas par cas, la liste des sites internet où trouver les données environnementales par région utiles pour remplir le formulaire.

Le projet se situe-t-il :	Oui	Non	Lequel/Laquelle ?
Dans une zone naturelle d'intérêt écologique, faunistique et floristique de type I ou II (ZNIEFF) ?		X	
En zone de montagne ?		X	
Dans une zone couverte par un arrêté de protection de biotope ?		×	
Sur le territoire d'une commune littorale ?	X		Le projet est situé sur la commune de Ducos.
Dans un parc national, un parc naturel marin, une réserve naturelle (nationale ou régionale), une zone de conservation halieutique ou un parc naturel régional ?		×	
Sur un territoire couvert par un plan de prévention du bruit, arrêté ou le cas échéant, en cours d'élaboration ?		X	
Dans un bien inscrit au patrimoine mondial ou sa zone tampon, un monument historique ou ses abords ou un site patrimonial remarquable ?		X	
Dans une zone humide ayant fait l'objet d'une délimitation ?		\boxtimes	

	T		Le Plan de prévention des risques de la ville de Ducos a été approuvé le 18 novembre
Dans une commune couverte par un plan de prévention des risques naturels prévisibles (PPRN) ou par un plan de prévention des risques technologiques (PPRT)? Si oui, est-il prescrit ou approuvé?	X		2013.
Dans un site ou sur des sols pollués ?		X	
Dans une zone de répartition des eaux ?		X	
Dans un périmètre de protection rapprochée d'un captage d'eau destiné à la consommation humaine ou d'eau minérale naturelle ?		×	
Dans un site inscrit ?		\boxtimes	
Le projet se situe-t-il, dans ou à proximité :	Oui	Non	Lequel et à quelle distance ?
D'un site Natura 2000 ?		X	
D'un site classé ?		\boxtimes	

6. Caractéristiques de l'impact potentiel du projet sur l'environnement et la santé humaine au vu des informations disponibles

6.1 Le projet envisagé est-il <u>susceptible</u> d'avoir les incidences notables suivantes ? Veuillez compléter le tableau suivant :

Incider	nces potentielles	Oui	Non	De quelle nature ? De quelle importance ? Appréciez sommairement l'impact potentiel
	Engendre-t-il des prélèvements d'eau ? Si oui, dans quel milieu ?		X	
Ressources	Impliquera-t-il des drainages / ou des modifications prévisibles des masses d'eau souterraines ?		X	
	Est-il excédentaire en matériaux ?	X		Lors des travaux, la démolition des habitations existantes produira un excédent de déchets (gravats, menuiseries etc). Ils seront évacués vers une décharge agréée
	Est-il déficitaire en matériaux ? Si oui, utilise-t-il les ressources naturelles du sol ou du sous- sol ?		X	
Milieu nature	Est-il susceptible d'entraîner des perturbations, des dégradations, des destructions de la biodiversité existante : faune, flore, habitats, continuités écologiques ?		X	
			X	

		Est-il susceptible d'avoir des incidences sur les autres zones à sensibilité particulière énumérées au 5.2 du présent formulaire ?		X	
		Engendre-t-il la consommation d'espaces naturels, agricoles, forestiers, maritimes ?		X	
Risques		Est-il concerné par des risques technologiques ?		×	
	tisques	Est-il concerné par des risques naturels ?	X		La zone d'étude est concernée par : - Un aléa fort pour les séismes (comme toute la Martinique), - Un aléa moyen à faible à nul pour les mouvements de terrain, - Une zone à enjeux forts existants, - Un zonage réglementaire jaune.
		Engendre-t-il des risques sanitaires ? Est-il concerné par des risques sanitaires ?		X	
		Engendre-t-il des déplacements/des trafics	×		Durant la phase travaux, les principaux déplacements seront liés à la circulation d'engins de chantier (camions, pelles etc.). Ensuite, seuls les riverains circuleront sur la zone.
Nu	visances	Est-il source de bruit ? Est-il concerné par des nuisances sonores ?	\boxtimes		Durant les phases travaux, les principaux bruits seront liés à la circulation d'engins de chantier (camions, pelles etc). A terme, les habitants des 51 logements circuleront sur la zone. Le bruit engendré ne devrait pas modifier notablement l'ambiance sonore du quartier. Les émissions sonores seront conformes à la réglementation.

	Engendre-t-il des odeurs ? Est-il concerné par des nuisances olfactives ?		X	
	Engendre-t-il des vibrations ? Est-il concerné par des vibrations ?		X	
	Engendre-t-il des émissions lumineuses ? Est-il concerné par des émissions lumineuses ?	×		Les logements seront éclairés la nuit et de nouveaux candélabres LED seront installés pour l'éclairage des voies. Cependant, le quartier étant déjà principalement composé de d'habitations émettant le même type de lumières, l'impact des émissions produites par le projet est donc fortement limité. Les émissions lumineuses seront conformes à la réglementation.
	Engendre-t-il des rejets dans l'air ?		X	
	Engendre-t-il des rejets liquides ? Si oui, dans quel milieu ?	X		cf. effluents
Emissions	Engendre-t-il des effluents ?	\boxtimes		Les effluents émis par le projet concernent les eaux usées. En phase exploitation, le projet engendrera 156 EH qui seront renvoyés et traités par une STEP autonome installée sur site.
	Engendre-t-il la production de déchets non dangereux, inertes, dangereux ?	×		L'occupation des 51 logements implique la production de déchets ménagers par ses habitants. Ceux-ci seront stockés dans un "local poubelle" implanté sur le site et collectés par le réseau de ramassage des ordures ménagères de l'ESPACE SUD. Aucun déchet dangereux ne sera produit.

Patrimoine /	Est-il susceptible de porter atteinte au patrimoine architectural, culturel, archéologique et paysager?		X	
Cadre de vie / Population	Engendre-t-il des modifications sur les activités humaines (agriculture, sylviculture, urbanisme, aménagements), notamment l'usage du sol ?	×		Le site d'implantation du projet est actuellement boisé et en friche. L'usage du sol sera donc modifié.
approuvés	ences du projet identi ? Non X Si oui, décriv			sont-elles susceptibles d'être cumulées avec d'autres projets existants ou

n Er La ur	Le constables du projet sur l'environnement ou la santé humaine (pour plus de précision, il vous est possible de joir ne annexe traitant de ces éléments): In phase chantier, les travaux seront réalisés de préférence en période sèche pour les opérations susceptibles de libérer des l'a durée des travaux sera réduite au minimum afin de limiter la gène aux riverains. Les produits et déchets seront stockés dar ne zone dédiée et étanche. L'entretien des camions sera réalisée sur une aire aménagée hors d'eau. In phase chantier, les travaux sera réduite au minimum afin de limiter la gène aux riverains. Les produits et déchets seront stockés dar ne zone dédiée et étanche. L'entretien des camions sera réalisée sur une aire aménagée hors d'eau. In phase chantier des libérer des libér	ndre MES.
BARR .		
Le co pa	7. Auto-évaluation (facultatif) u regard du formulaire rempli, estimez-vous qu'il est nécessaire que votre projet fasse l'objet d'une évaluation report du devrait en être dispensé? Expliquez pourquoi. e projet n'est concerné par aucun zonage de milieu naturel sensible (zone d'habitations). Les eaux usées produites seront ollectées par un réseau dédié et traité par une STEP autonome installée sur site. Les eaux pluviales seront également collecter un réseau dédié. Un constat de non boisement a été établi par l'ONF en Novembre 2020 (cf. annexes). Au regard de ces éments, la réalisation d'une étude d'impact ne nous semble pas donc pas nécessaire.	
	8. Annexes	
8	3.1 Annexes obligatoires	
	Objet	
1	Document CERFA n°14734 intitulé « informations nominatives relatives au maître d'ouvrage ou pétitionnaire » - non publié ;	
2	Un plan de situation au 1/25 000 ou, à défaut, à une échelle comprise entre 1/16 000 et 1/64 000 (Il peut s'agir d'extraits cartographiques du document d'urbanisme s'il existe) ;	
3	Au minimum, 2 photographies datées de la zone d'implantation, avec une localisation cartographique des prises de vue, l'une devant permettre de situer le projet dans l'environnement proche et l'autre de le situer dans le paysage lointain ;	
4	Un plan du projet <u>ou</u> , pour les travaux, ouvrages ou aménagements visés aux catégories 5° a), 6°a), b) et c), 7°a), b), 9°a), b), c), d),10°,11°a), b), 12°, 13°, 22°, 32, 38°; 43° a) et b) de l'annexe à l'article R. 122-2 du code de l'environnement un projet de tracé ou une enveloppe de tracé;	
5	Sauf pour les travaux, ouvrages ou aménagements visés aux 5° a], 6°a], b) et c), 7° a], b), 9°a), b), c), d), 10°,11°a), b), 12°, 13°, 22°, 32, 38°; 43° a) et b) de l'annexe à l'article R. 122-2 du code de l'environnement : plan des abords du projet (100 mètres au minimum) pouvant prendre la forme de photos aériennes datées et	
	complétées si nécessaire selon les évolutions récentes, à une échelle comprise entre 1/2 000 et 1/5 000. Ce plan devra préciser l'affectation des constructions et terrains avoisinants ainsi que les canaux, plans d'eau et cours d'eau;	

8.2 Autres annexes volontairement transmises par le maître d'ouvrage ou pétitionnaire

Veuillez compléter le tableau ci-joint en indiquant les annexes jointes au présent formulaire d'évaluation, ainsi que les parties auxquelles elles se rattachent

Objet

Annexe 6 : Cartographie des zones naturelles sensibles, patrimoine historique et périmètres de protection

Annexes 7 à 11 : Extraits cartographiques du PPRN de la ville de Ducos

Annexe 12 : Cartographie du Plan Local d'Urbanisme de la ville de Ducos

Annexe 13 : Constat de Non Boisement

9. Engicts and of dispositive

Je certifie sur l'honneur l'exactitude des renseignements ci-dessus

Ranany

X

Fait à

1e, 07/12/2to

Signature

<

Annexe 2 : Plan de situation

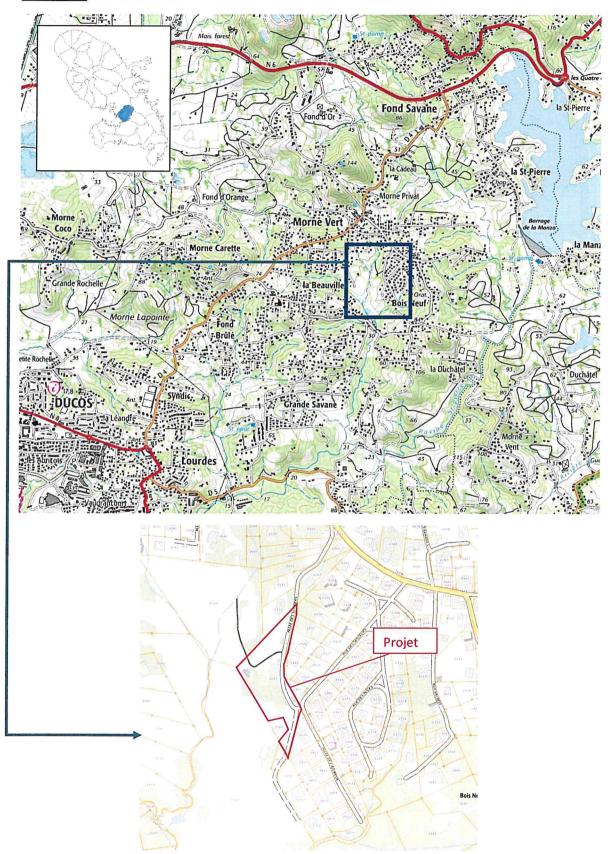


Figure 1 : Localisation générale du site d'étude (Source : Geoportail)

Annexe 3 : Photographies de la zone d'étude

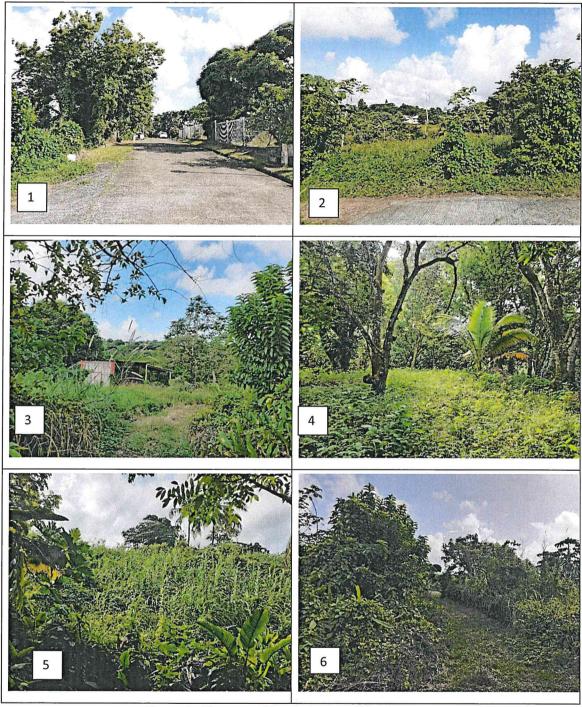


Figure 2 : Photographies de la zone d'étude - 2020

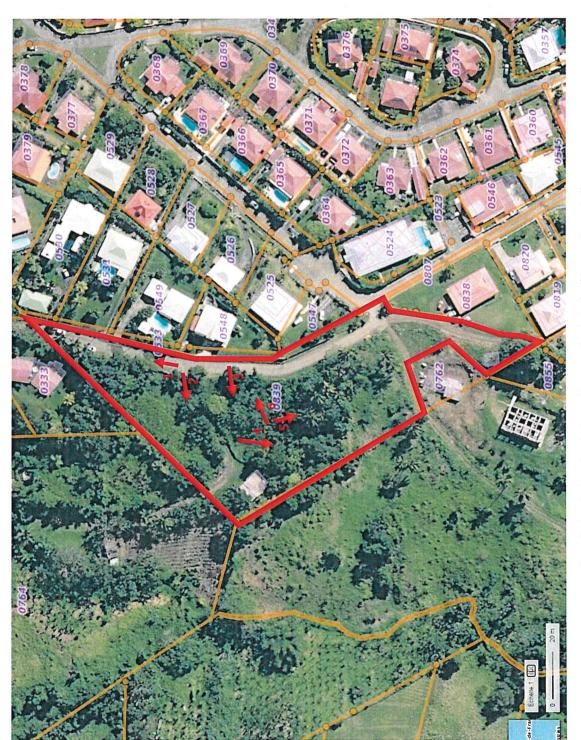
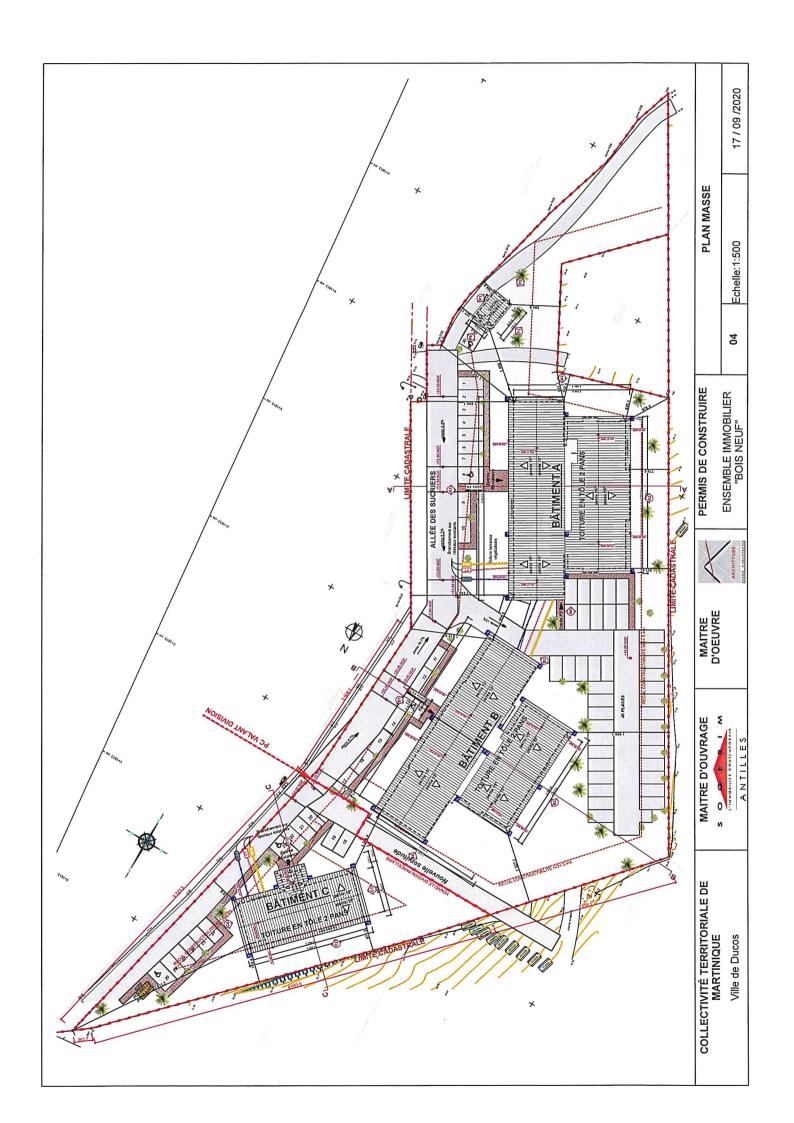
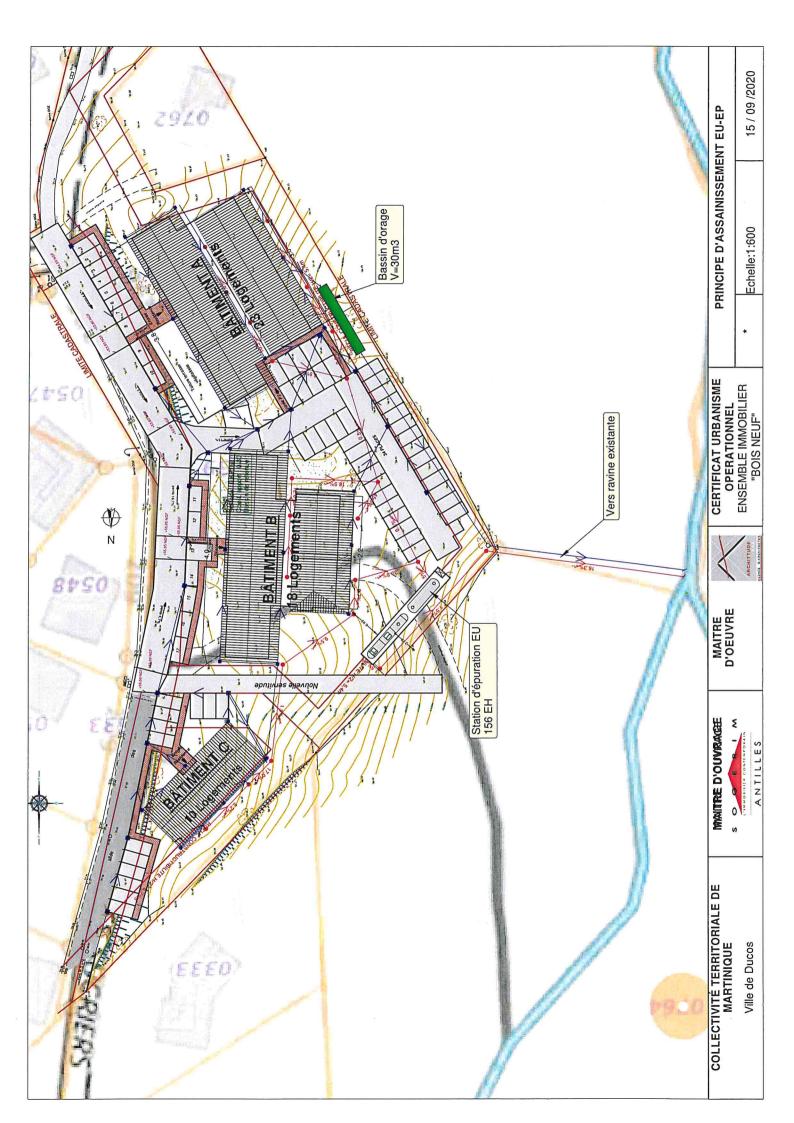


Figure 3 : Localisation des photographies sur orthophotoplan (Source : Geoportail)

Annexe 4 : Plans du projet





Annexe 5 : Abords du projet

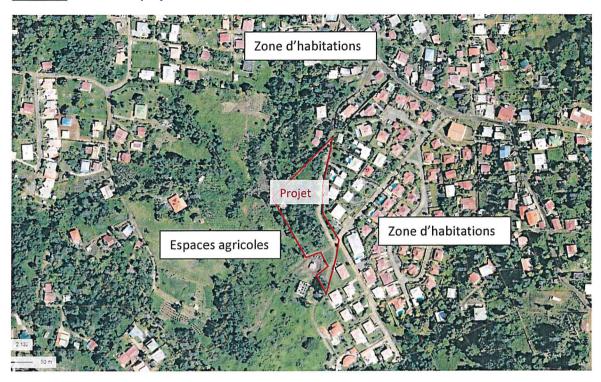


Figure 4 : Vue aérienne du site d'implantation du projet et de ses abords (Source : Geoportail, Décembre 2020)

Annexe 6 : Cartographie des zones naturelles sensibles et patrimoine historique

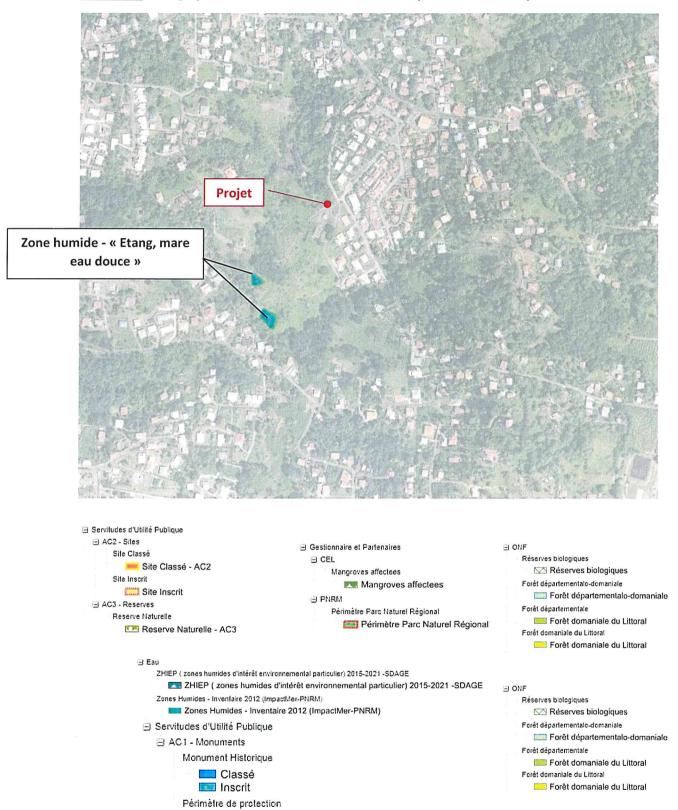


Figure 5: Extrait cartographique des zones naturelles sensibles et patrimoine historique (CARMEN, 2020)

Périmètre de protection

Annexes 7 à 11 : Extraits cartographiques du PPRN de la ville de Ducos

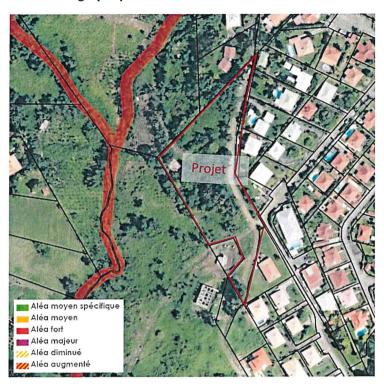


Figure 6 : Extrait cartographique de l'aléa inondation (Source : PPRN Ducos)

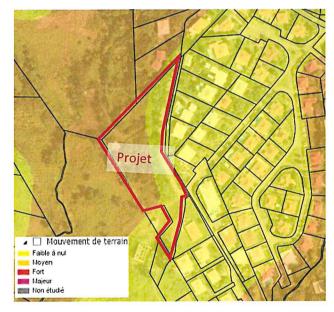


Figure 7 : Extrait cartographique de l'aléa mouvement de terrain (PPRN Ducos)

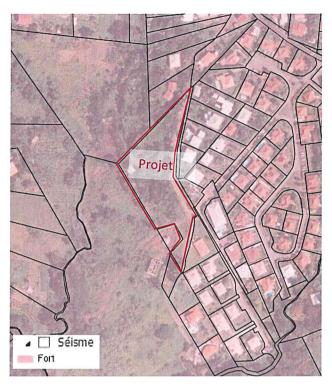


Figure 8 : Extrait cartographique de l'aléa séisme (PPRN Ducos)

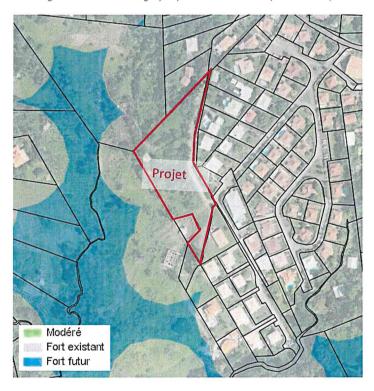


Figure 9 : Extrait cartographique des enjeux (PPRN Ducos)

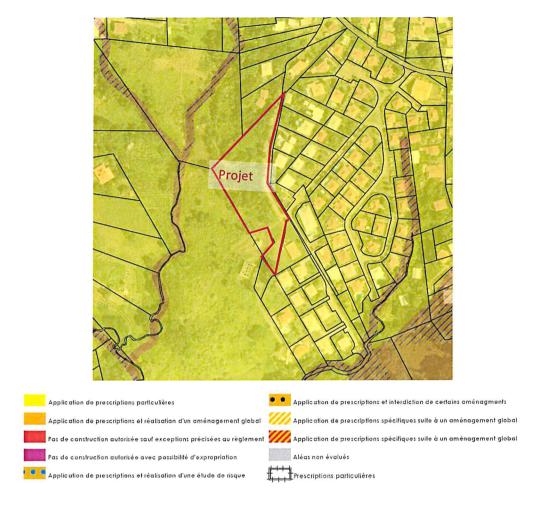


Figure 10 : Extrait cartographique du zonage réglementaire (PPRN Ducos)

Annexe 12 : Cartographie du Plan Local d'Urbanisme de la ville de Sainte-Marie

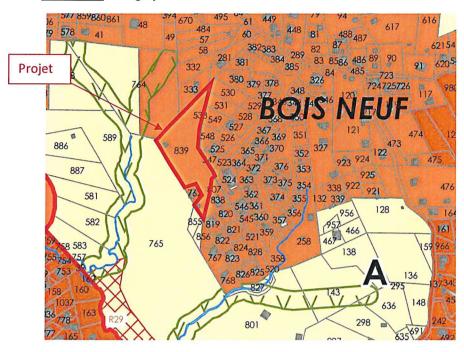


Figure 11 : Extrait du PLU de Ducos (Source : Commune de Ducos)

Annexe 13: Constat de non boisement

DEPARTEMENT DE LA **MARTINIOUE**

Direction de l'Alimentation, de l'Agriculture et de la Forêt Service Agriculture et Forêt

Office National des Forêts

78 route de Moutte, BP, 578 97 207 FORT DE FRANCE cedex

Tél: 05 96 60 70 70

REPUBLIQUE FRANCAISE

MINISTÈRE DE L'AGRICULTURE ET DE L'ALIMENTATION

DEFRICHEMENTS

Constat de non-boisement

VP 126/20

N. Réf: BS/ML/n°20



Fort de France, le

2 0 NOV. 2020

Monsieur,

Surface totale expertisée:

00ha 78a 73ca

Dont Surface NON BOISEE:

00ha 47a 41ca

Surface DISPENSEE d'autorisation de défrichement:

00ha 31a 32ca

Surface BOISEE:

00ha 00a 00ca

Suite à l'étude effectuée par nos services, et d'après les documents dont nous disposons, il nous a été donné de constater que 00ha 47a 41ca de votre propriété, parcelle cadastrée section T numéros 839 (partie en jaune sur le plan joint) sises sur la commune DUCOS au lieu-dit « Bois Neuf », ne sont pas boisés au sens du Code Forestier.

Par conséquent, cette partie de terrain n'entre pas aujourd'hui dans le champ d'application du titre IV du livre III du Code Forestier, et vous n'avez pas à demander l'autorisation de défrichement pendant la validité de ce constat.

Il vous appartient de vérifier, notamment auprès de la Commune, que d'autres réglementations ne s'appliquent pas à votre propriété.

Ce Constat de Non Boisement est valable pour une durée de cinq (5) ans à compter de la date de la présente lettre.

Je vous prie d'agréer, Monsieur, l'expression de mes salutations distinguées.

DESTINATAIRE

EURL MDV 1 rue de l'église 39290 RAINANS NA Directrice Territorialede Cuce National des Forêts

Direction Territoriale de la

Martinique Brigitte SCHRIVE

DEPARTEMENT DE LA MARTINIQUE

Direction de l'Alimentation, de l'Agriculture et de la Forêt Service Agriculture et Forêt

Office National des Forêts

78 route de Moutte. BP. 578 97 207 FORT DE FRANCE cedex Tél: 05 96 60 70 70

DEFRICHEMENTS

Dispense d'autorisation de défrichement

VP 126/20

N. Réf : BS/ML/n°20/



Surface totale expertisée:

00ha 78a 73ca

Dont
Surface NON BOISEE:

00ha 47a 41ca

Surface DISPENSEE d'autorisation de défrichement:

00ha 31a 32ca

Surface BOISEE:

00ha 00a 00ca

DESTINATAIRE

EURL MDV 1 rue de l'église 39290 RAINANS

REPUBLIQUE FRANCAISE

MINISTÈRE DE L'AGRICULTURE ET DE L'ALIMENTATION

Fort de France, le

2 0 NOV. 2020

Madame,

Suite à l'étude effectuée par nos services, et d'après les documents dont nous disposons, il nous a été donné de constater que 00ha 31a 32ca de bois situés sur votre propriété (partie en jaune hachurée de vert), parcelle cadastrée section T numéro 839, sise sur la commune DUCOS, au lieu-dit « Bois NEUF », sont exemptés de l'autorisation de défrichement prévue par l'article L. 341-3 du Code Forestier.

Ce boisement ne complète ni ne constitue un massif d'une superficie supérieure à 0.5 hectare.

Il vous appartient de vérifier, notamment auprès de la Commune, que d'autres réglementations ne s'appliquent pas à votre propriété.

Cette dispense est valable pour une durée de cinq (5) ans à compter de la date de la présente lettre.

Je vous prie d'agréer, Monsieur, l'expression de mes salutations distinguées.

Directrice Territoriale de Direction fficz National des Forêts

Territoriale de la

Martinique/

Brigitte SCHRIVE

Commentaires:

EURL MDV; dossier VP n° 126/20 DUCOS Bois Neuf; Parcelle T839

©IGN/ONF toute reproduction est interdite

